

CONSEIL MUNICIPAL

➤ REUNION DU 26 AOUT 2021 ➤

COMPTE RENDU SOMMAIRE

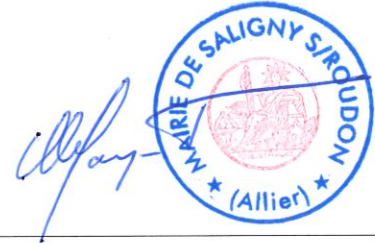
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES P'TITS POTES » DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR BESBRE**
- ▶ **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - TABLEAU DES AVANCEMENTS DE GRADE DES AGENTS**
- ▶ **DECISION MODIFICATIVE – COMPENSATION COMPTABLE SUR LA REPRISE DE L'ANCIEN VEHICULE**
- ▶ **COMPLEMENT A LA DELIBERATION 047 - 2021 PORTANT DESAFFECTATION ET ALIENATION APRES ENQUETE- CHEMIN RURAL DU BOIS BRULE**
- ▶ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



PROCES – VERBAL ET COMPTE-RENDU DU 17 JUIN 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 17 juin 2021.

CONVENTION DE PARTENARIAT DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES P'TITS POTES » DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR BESBRE

Le Maire rappelle la convention de partenariat avec la commune de DOMPIERRE SUR BESBRE pour la participation financière aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement « les P'tit Potes ».

Cet accueil de loisirs sans hébergement fonctionne les mercredis et vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël et deux semaines en août) pour les enfants de 2 ans et ½ à 16 ans et inscrits à l'école. Les enfants de la commune pourront être reçus à l'accueil de loisirs.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'une participation sera versée à la commune de DOMPIERRE SUR BESBRE à hauteur de 1.10 € (soit une augmentation de 0.10 €) par heure de présence et par enfant pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- **De donner** son accord pour la participation financière aux frais de fonctionnement pour l'accueil de loisirs « les P'tit Potes ».et approuve les dispositions de la convention de partenariat de la commune de DOMPIERRE SUR BESBRE.
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

PERSONNEL COMMUNAL

A. ELABORATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

L'objectif est de proposer une trame d'aide à la définition des Lignes Directrices de Gestion en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

B. TABLEAU DES AVANCEMENTS DE GRADE DES AGENTS – PROMOTIONS 2021

Le Centre de Gestion va adresser un tableau qui recense l'ensemble des fonctionnaires promouvables qui remplissent les conditions d'avancement.

C. REMPLACEMENTS D'AGENTS TITULAIRES POUR CONGES MALADIE :

- Un agent technique de la voirie est en congés de maladie le remplacement est assuré par un CDD renouvelable depuis le 5 juillet au 30 septembre 2021 pour une durée de 30 h hebdomadaire.
- une agente technique de l'entretien des bâtiments communaux est en congés de maladie le remplacement sera assuré par un CDD renouvelable pour une durée de 12 h hebdomadaire à compter du 7/09/2021.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 / PROGRAMME 333 – ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL – COMPENSATION COMPTABLE SUR LA REPRISE DE L'ANCIEN VEHICULE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative à l'article 2182 du programme 333 – achat d'un véhicule communal en dépenses d'investissement pour un montant de 1 620.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- o **DM 2 : Compensation comptable sur la reprise de l'ancien véhicule**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2111 (21) : Terrains nus - 331	-1 620,00		
2182 (21) : Matériel de transport - 333	1 620,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

DELIBERATION RECTIFICATIF ET COMPLEMENT A LA DELIBERATION 047 / 2021 – DESAFFECTATION ET ALIENATION APRES ENQUETE « CHEMIN RURAL DU BOIS BRULE »

Le Maire informe l'assemblée d'une rectification et d'un complément à la délibération n° 047 / 2021 il faut lire :

Rectification :

- De retenir la demande d'acquisition du tronçon du chemin rural du « GFR du bois brûlé » représenté par M. COULON Gilles

Complément :

- Précise que tous les propriétaires des parcelles contigües au chemin ont été informés par lettre recommandée avec accusé réception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la rectification et le complément de la délibération 047 – 2021.

INFORMATIONS

- a) **L'Association des Maires Ruraux de l'Allier** sollicite la commune pour une adhésion soit 0.07 € x 693 habitants = 49 + adhésion nationale et abonnement mensuel 75 € soit un total de 124 €. (BP 2021 : prévision de 500 € en réserve). Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande.
- b) **Les manifestations de juillet 2021 :**

- **1^{er} juillet** : L'association « **la retraite Sportive** » de SAINT-POURCAIN SUR BESBRE a organisé son pique-nique annuel au stade de SALIGNY SUR ROUDON
- **4 juillet** : Le **comité des fêtes** a réalisé une belle journée avec leur brocante
- **7 juillet** : l'Assemblée Générale de l'association « **Dom Services** » de Dompierre s'est déroulée à la salle des fêtes de la commune.
- **11 juillet** : L'association « **RétroMobile Club Dompierrois** » a organisé une ballade avec les voitures anciennes les membres du club se sont retrouvés au stade de SALIGNY SUR ROUDON pour partager un repas préparé par Gaëtan VERY.
- **14 juillet** : repas organisé et offert par la municipalité dans le cadre d'une rencontre conviviale des Salignois et Salignoises.

c) **Rentrée scolaire 2021 – 2022** :

L'effectif des enfants des écoles primaire et maternelle s'élève à 52.

Mise en place du cadre sanitaire de fonctionnement de l'école primaire et maternelle : niveau 2

Doctrine d'accueil :

- Cours en présentiel en école primaire

Protocole sanitaire :

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur)
- **Limitation du brassage par niveau obligatoire**
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service

Activités physiques et sportives

- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres

Protocole de contact tracing

- Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas

d) **Inondation au Moulin de la Cropte** : Suite aux orages et au mauvais entretien des berges des rivières du « Roudon » et du « Balinet », plusieurs troncs d'arbres se sont bloqués dans la vanne du bief du moulin provoquant une accumulation et un débordement de l'eau. Le Maire souhaite demander l'assistance des services de l'Etat compétents pour la mise en place des mesures de prévention et la gestion en cas d'urgence.

e) **Adressage** : les routes et chemins ont presque tous été attribués, délimités et nommés. Un contrôle sera réalisé sur place début septembre, puis validé par les services de la poste. Le bourg sera programmé courant septembre.

f) **La gestion du cimetière** : L'informatisation des concessions du cimetière communal sera programmée et la mise en place a pour objectifs multiples de clarifier les données et de dynamiser les actions. Il s'agit avant tout de **numériser, conserver et classer des archives** qui remontent sur plusieurs décennies afin de fluidifier la consultation. L'objectif final du traitement des opérations est fixé à 2023.

g) **Suivi des Travaux :**

- **L'abri bus** « place du marché couvert » est installé.
 - Le **curage des fossés** est effectué par l'entreprise TASCAN sur l'ensemble des travaux, le Maire précise les 4 lieux-dits non prévus au programme : « villenaud », « Moulin de la Cropte », « les Sars » et « route de Pierrefitte » qui seront réalisés en urgence suite aux dernières crues.
 - La **chape en béton dans la classe de Mme KOUZMINA** a été réalisée par l'entreprise GIRAUD, les dalles ont été reposées semaine 31 par l'entreprise Placo Déco et la salle de classe remise en place après nettoyage.
 - Les **WC et lavabos PMR** ont été installés par l'entreprise GENESTE à l'école et à la salle des fêtes.
 - **Secrétariat de mairie** / installation des nouveaux bureaux avec mise aux normes PMR et COVID (subvention de l'Etat à hauteur de 35 %)
 - **Accessibilité PMR des bâtiments communaux** : une étude des devis sera faite avec Max DESMOULES de l'entreprise GTR.
 - **Zone de livraison de la cantine**, les travaux sont reportés aux vacances de la Toussaint pour des questions de délais avec l'entreprise EUROVIA.
 - **Programme / Aménagement d'un point multi-services** : Le Maire informe l'assemblée que M. REIGNEAUD Hubert a fait valoir ses droits à la retraite et que le suivi de la maîtrise d'œuvre du projet sera assuré par le repreneur du cabinet de la « Fabrique d'architecture » représenté par M. GODRON qui est venu en Mairie le 2 septembre à 11 h 00.
 - **Le conseil municipal donne un avis favorable au devis de l'entreprise VERNIAUD Joël** pour les travaux de réfection des évacuations d'eaux usées et pose d'un tampon de raccordement au réseau collectif une maison d'habitation pour un montant de 1 450.80 € TTC soit 1 209.00 € HT.
- h) **Mutualisation de matériel de voirie** / Christian LAFAYE Maire de SAINT-LEON, propose l'achat d'un rouleau compacteur d'occasion avec la remorque pour l'entretien des chemins communaux avec les participations budgétaires de 4 communes soit 2000 € par commune.
- i) **Projet de balisage des chemins de randonnées** : une réunion était prévue le lundi 30 août avec la Direction de la Vitalité des Territoires du Conseil Départemental, qui a mis à disposition des documents « de travail » pour l'étude et la validation des chemins à inscrire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

QUESTIONS DIVERSES

-**Dispositions et cadre sanitaire** pour la réouverture de la bibliothèque communale

-Si les conditions sanitaires le permettent, le traditionnel **repas du Centre communal d'action sociale (CCAS)** pour les aînés doit se tenir le samedi 9 octobre prochain.

- Prochaine réunion de conseil le **Jeudi 16 septembre 2021 à 19 h.**